



Disparition colis au cours d'un frêt aérien à roissy

Par **RAKOTOFANANINA**, le **03/04/2012** à **09:59**

Bonjour,
Je suis résident à La Réunion et j'ai acheté le 20 mars 2012 à Paris chez FNAC Evry un téléviseur SONY au prix de 2990 euros . Ce téléviseur n'existe pas ici. Un transitaire à La Réunion m'a mis en contact avec leur représentant à Paris. La FNAC a déposé le produit chez le transitaire à Roissy le 23 mars 2012. Je suis rentré à La Réunion le 26 mars 2012 . Le colis a été expédié le 27 mars par frêt aérien . Censé arriver le 28 mars ce colis de 40kg est introuvable à ce jour .
Deux faits m'interpellent dans ce dossier :
1° Le transitaire a choisi une compagnie aérienne AIR MAURITIUS qui n'assure pas la ligne directe avec La Réunion . Le bon sens me dit qu'un changement d'avion à Maurice augmente les risques de perte , d'égarement, de détérioration par différentes manipulations et de substitution pour un colis assez délicat.
2° Air Mauritius parle de 120 jours avant la déclaration de perte. Vous convenez que c'est fort désagréable !
Je sollicite votre avis sur ce dossier et éventuellement me conseiller les meilleures procédures efficaces.
Bien cordialement.
Monsieur
Rakotofananina Tovoher
121 rue des deux canons
Résidence Antoni
97490 Sainte Clotilde. La Réunion